

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 27 juillet 2018

CDCPP(2018)10 rév.

**COMITÉ DIRECTEUR  
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE  
(CDCPP)**

**LISTE DE DÉCISIONS  
ET TEXTES ADOPTÉS**

**7<sup>e</sup> session plénière**  
Strasbourg, 6-8 juin 2018

Note du Secrétariat  
établie par  
la Direction de la participation démocratique  
Service de la culture, de la nature et du patrimoine

## **1. Ouverture de la réunion par le président**

La réunion a été ouverte par le président, M. Kimmo Aulake (Finlande), qui a souhaité la bienvenue aux participants (annexe I) et présenté la session plénière du comité de 2018.

La directrice générale de la démocratie, Mme Snežana Samardžić-Marković, a pris la parole et donné une idée d'ensemble des difficultés auxquelles l'Organisation se heurte et qui ont des répercussions sur les travaux du comité, en les replaçant dans leur contexte.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le comité a adopté l'ordre du jour de sa 7<sup>e</sup> session plénière tel qu'il figure à l'annexe II et a remercié la directrice générale de son intervention.

## **3. Questions générales**

### *3.1 Points marquants des activités en 2017*

Le CDCPP a pris note des documents sur les points marquants de 2017 qui résument les réalisations dans les secteurs de la culture, du patrimoine et du paysage.

### *3.2 Décisions du Comité des Ministres concernant le programme et budget 2018-2019 et les travaux du CDCPP*

Le CDCPP a pris note des informations communiquées et discuté des scénarios possibles pour faire face aux coupes récentes touchant le secteur. Il s'est déclaré disposé à s'engager plus activement dans la planification des travaux futurs surtout dans le contexte actuel des restrictions et a également souhaité que le Bureau y soit étroitement associé.

### *3.3 État de mise en œuvre du programme d'activités 2018-2019 et calendrier des réunions en 2018*

Le CDCPP a pris note des informations figurant dans le document récapitulatif sur la mise en œuvre du programme en faisant observer qu'il était complémentaire de son mandat.

### *3.4 Rapports des réunions du Bureau*

Le comité a pris note des informations figurant dans les deux derniers rapports de réunions du Bureau. Il a également acté le rappel par le délégué français d'assurer des services d'interprétation dans les deux langues de travail lors des réunions du Bureau du CDCPP.

## **4. Élections**

Élection du président, du vice-président et de quatre nouveaux membres du Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage.

Le comité a élu :

- Mme Giuliana De FRANCESCO (Italie) en tant que présidente ;
- M. Levan KHARATISHVILI (Géorgie) en tant que vice-président ;
- quatre nouveaux membres du Bureau comme suit:
  - \* M. Terje Birkrem HOVLAND (Norvège) ;
  - \* M. Alfredas JOMANTAS (Lituanie) ;
  - \* M. Peter MILADINOV (Bulgarie) ;
  - \* Mme Flora VAN REGTEREN ALTENA (Pays-Bas).

## 5. Domaines d'activité du CDCPP

### 5.1 Paysage

#### **Politiques nationales et coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage**

- *État des signatures et des ratifications*

Le CDCPP a félicité l'Estonie d'avoir ratifié la Convention européenne du paysage en février 2018 et a invité les États membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager leur adhésion à cette Convention.

- *Mise en œuvre du programme de travail*

#### *Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage*

Le CDCPP a pris note de la 10<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui se tiendra sous les auspices de la présidence finlandaise du Comité des Ministres les 6 et 7 mai 2019 à Strasbourg.

Il a décidé de faire figurer la préparation des éléments ci-après dans le programme de travail et le plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019/2020 en vue de leur présentation à la 10<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage puis au CDCPP :

- le rapport sur la reconnaissance professionnelle des architectes du paysage (par application de l'article 6, B et E de la Convention) ;
- le projet de recommandation fondé sur les Principes de la participation du public à la conception et à la réalisation des politiques du paysage pour les Parties à la Convention européenne du paysage (par application de l'article 5 c. de la Convention).

#### *Réunions du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*

Le CDCPP a pris note :

- des résultats de la [19<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale »](#) organisée les 5 et 6 septembre 2017 à Brno (République tchèque)

et de la préparation des réunions suivantes :

- 21<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage intitulée « Paysage et éducation », 3-5 octobre 2018, Catanzaro, Calabre (Italie) ;
- 22<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage intitulée « *Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux* », 14-16 mars 2019, Séville (Espagne) ;
- 23<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage intitulée « *L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles* », 19-21 octobre 2020, Suisse.

### *Symposiums nationaux et régionaux et réunions d'information*

Le CDCPP a pris note:

- des résultats du
  - Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Bosnie-Herzégovine : dessiner des politiques du paysage pour l'avenir, Trebinje, Bosnie-Herzégovine, 25-26 janvier 2018 ;
  - Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Géorgie - Table ronde interministérielle: Intégration du paysage dans les politiques, Tbilissi, Géorgie, 9-10 March 2018 ;
- des propositions :
  - du représentant de la Fédération de Russie, de tenir une réunion d'information sur la Convention européenne du paysage et autres textes du Conseil de l'Europe concernant l'environnement ;
  - des représentants du Belarus, de tenir une réunion d'information sur la Convention européenne du paysage.

### *Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe*

La deuxième Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe se tiendra le 20 octobre 2018.

### *Système d'information de la Convention européenne du paysage*

Le CDCPP a pris note :

- des rapports nationaux des pays ci-après, disponibles sur le site de la Convention : Andorre, Belgique (Wallonie), Espagne, France, Hongrie, Norvège, Pologne et Turquie ;
- du [Glossaire](#) du système d'information de la Convention européenne du paysage (publication du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire et paysage, 2018, n° 106) ; et a salué sa traduction en [polonais](#) ;

Le Comité a invité les États, s'ils le souhaitent, à traduire le Glossaire dans d'autres langues.

Le CDCPP a invité les représentants nationaux correspondants du système d'information de la Convention européenne du paysage à compléter ou à mettre à jour le questionnaire en ligne en vue de l'élaboration de rapports nationaux pour tous les États parties à la Convention.

Le CDCPP a félicité la représentante de la Hongrie pour sa présentation de la Stratégie nationale hongroise du paysage pour la période 2017-2026 (adoptée par Décision gouvernementale 1128/2017 du 20 mars 2017).

### *Prix du paysage du Conseil de l'Europe*

Le CDCPP a pris note de la [20<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 5<sup>e</sup> session 2016-2017 »](#) tenue du 19 au 21 juin 2018 à Daugavpils (Lettonie).

*6<sup>e</sup> session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019)*

Le CDCPP :

- a pris note de l'invitation à présenter, d'ici au 30 janvier 2019, les candidatures au secrétariat du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- a nommé M. Julien Transy au jury international de la 6<sup>e</sup> session du Prix (la réunion se tiendra en mars 2019).

*Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe*

Le CDCPP a pris note de l'adoption, par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017, de la [Résolution CM/Res\(2017\)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) et des diverses activités de publication de l'Alliance.

et de la [Publication « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe »](#) ; [Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#).

*Rapports thématiques et projets de recommandations du Comité des Ministres*

Le CDCPP a pris note de l'élaboration des rapports sur les thèmes mentionnés dans le programme de travail en vue de leur présentation à la 10<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention du paysage (Strasbourg, 6-7 mai 2019).

*Groupe de travail, avec services d'experts, « Paysage, droits et responsabilités de chacun »*

Le CDCPP a pris note de l'élaboration d'un projet de recommandation à son attention et à celle du Comité des Ministres intitulée « Paysage et responsabilité des acteurs ».

*Promotion de synergies sur les thèmes du développement durable (environnement, société, économie et culture), de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit*

Le CDCPP a pris note :

- de l'adoption de la [Recommandation CM/Rec\(2017\)7 du Comité des Ministres aux États membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable](#) et de la parution de la publication [Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable](#) (Editions du Conseil de l'Europe, 2018) ;
- a appuyé les travaux visant à favoriser des synergies sur les thèmes du développement durable (environnement, société, économie et culture), de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit dans le cadre du programme de travail de la Convention européenne du paysage.

*Contribution aux débats mondiaux sur le développement durable (Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030) et l'habitat*

Le CDCPP a pris note :

- de la poursuite des travaux visant à contribuer aux débats mondiaux sur le développement durable (Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030) et l'habitat ;

- de la contribution de la Convention européenne du paysage au Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030, s'agissant en particulier de la réalisation des objectifs 3 (bonne santé et bien-être), 11 (villes et communautés durables) et 15 (vie terrestre) ;
- de l'ouverture prochaine de la Convention européenne du paysage aux États non européens à la suite de l'entrée en vigueur du Protocole portant amendement à la Convention (STCE n° 219).
- **Projet de recommandation** contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : création de fonds publics pour le paysage

Le CDCPP a examiné et approuvé le projet de recommandation susmentionné qui figure avec des amendements dans l'addendum I du présent rapport, et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour adoption.

## 5.2 Culture

- *Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD)*

Le CDCPP :

- a souligné l'importance du CICD, qu'il appuie, en tant qu'instrument fondé sur des données concrètes pouvant aider les États membres à développer au maximum le potentiel de la culture pour protéger et promouvoir la démocratie efficacement et, par la suite, contribuer de manière tangible à la réalisation des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, tout en étant conscient des complexités du travail statistique, notamment concernant les agrégations et les comparaisons ;
- a salué le travail réalisé concernant le CICD, dont le rapport thématique de 2018 sur le numérique, la culture et la démocratie ;
- a donné des conseils sur les possibilités de partenariat, de coopération et de parrainage pour le CICD, y compris avec l'Union européenne, et a invité les États membres à faire des contributions volontaires au profit de ce projet novateur.
- *5<sup>e</sup> Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture*

Le CDCPP :

- a remercié M. Gerfried Stocker de son exposé intéressant sur la culture et l'intelligence artificielle ;
- a relevé avec satisfaction le projet de séminaire d'experts sur la culture et l'intelligence artificielle en 2018, a remercié les autorités croates de l'accueillir, au titre de sa présidence, les 12 et 13 octobre à Rijeka et s'est félicité de l'invitation faite aux délégués d'y participer ;
- a souligné la pertinence, pour les décideurs, des travaux du Comité sur la culture et la numérisation, y compris des trois recommandations du Comité des Ministres aux États membres qui en découlent et qui contribuent à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la diversité en ligne ;
- a pris note des informations communiquées par la délégation croate sur les manifestations tenues à l'occasion de la présidence croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

- *Association du Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe (CCPT)*

Le CDCPP :

- a pris note de l'évolution positive de l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe ;
- a pris note de la prochaine assemblée de la nouvelle association, qui se tiendra du 9 au 11 octobre 2018 à Rijeka (Croatie) ;
- a pris note de l'invitation aux Etats membres d'envisager sérieusement de rallier et de soutenir l'association si ce n'est pas encore le cas.

- *Examens des politiques culturelles*

Le CDCPP :

- s'est félicité de l'élaboration d'une stratégie culturelle nationale pour l'Albanie et du prochain examen par les pairs de la politique culturelle de la Géorgie ;
- a souligné la pertinence du programme d'assistance technique du Conseil de l'Europe dans le secteur de la culture et du patrimoine, sous la forme d'examens par les pairs et de conseils juridiques aux États membres, et la nécessité d'assurer un financement approprié de ces activités par le budget ordinaire de l'Organisation.

- ***Projet de recommandation : la contribution de la culture au renforcement d'internet comme outil d'émancipation***

Le CDCPP a examiné et modifié le texte du projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur « la contribution de la culture au renforcement de l'internet en tant que force émancipatrice » tel qu'il figure à l'annexe I et a dégagé un consensus préliminaire. Il a décidé d'intégrer tous les amendements supplémentaires à son annexe II (glossaire) selon la procédure écrite, avant le 29 juin 2018<sup>1</sup>.

### **5.3 Patrimoine**

- *Stratégie 21*

Le CDCPP :

- s'est félicité des progrès notables réalisés dans le cadre du suivi de la Stratégie 21 et de l'invitation faite aux États membres de promouvoir le site de cette stratégie au niveau national, notamment en traduisant le matériel de promotion dans les langues nationales et en le diffusant aux niveaux régional et local ;
- est convenu de communiquer au secrétariat du Conseil de l'Europe les bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la stratégie ;
- a pris note du soutien offert par le secrétariat concernant l'organisation de manifestations de promotion au niveau national ;

---

<sup>1</sup> Note pour information: le président du CDCPP a ensuite prolongé cette échéance d'une semaine, c'est-à-dire jusqu'au 6 juillet, afin de répondre à la demande spécifique d'une délégation qui souhaitait disposer d'un délai de réponse supplémentaire.

- a invité le secrétariat à suivre les propositions de promotion de la Stratégie 21, y compris dans le cadre du renforcement de la coopération avec l'Union européenne.
- *Plan d'action de la Convention de Faro*

Le CDCPP :

- a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de la Convention de Faro et a déclaré appuyer les activités prévues en 2018-2019 ;
- s'est félicité du nouveau programme conjoint avec l'Union européenne sur la promotion de la Convention de Faro dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel.
- *Herein : audit du système IT et perspectives de projet*

Le CDCPP :

- a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de HEREIN et s'est félicité des efforts déployés pour consolider le projet par le développement des rapports nationaux, des profils des pays et l'utilisation de l'espace de travail collaboratif ;
- a invité le secrétariat à intensifier la communication avec les coordinateurs nationaux et tenté de convenir d'une réunion des coordinateurs en 2018.
- *Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels*

Le CDCPP :

- a encouragé les États membres à appuyer la promotion de la Convention sur les infractions visant des biens culturels, et les invite à adhérer à ce nouvel instrument.
- *Journées européennes du patrimoine*

Le CDCPP :

- a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Journées européennes du patrimoine et a exprimé son plein soutien à la Stratégie 2017-2020 des JEP ;
- s'est félicité du renforcement du programme dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel et au-delà.
- *Année européenne du patrimoine culturel en 2018*

Le CDCPP :

- s'est félicité de la célébration de l'Année européenne du patrimoine culturel et de la contribution apportée à cet égard par le Conseil de l'Europe, y compris au moyen des programmes conjoints avec l'Union européenne dans le secteur du patrimoine.

## **6. Informations concernant d'autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine culturel et du paysage**

- Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels

Le CDCPP :

- a pris note des progrès réalisés dans le cadre de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels et de la célébration à Lucca (Italie) du 30<sup>e</sup> anniversaire de ce projet phare du Conseil de l'Europe ;
- a remercié le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg de son soutien important et constant au programme ainsi que l'Institut européen des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe du travail accompli.
- Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

Le comité a pris note de la publication "*Cultural heritage facing climate change ; experiences and ideas for resilience and adaptation*" (Le patrimoine culturel face au changement climatique : expériences et propositions pour renforcer la résilience et l'adaptation) et des travaux relatifs au patrimoine menés dans le cadre de l'accord.

- Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Le comité a pris note des activités du groupe culture et éducation de la Conférence des OING et des invitations à participer aux manifestations sur ce thème.

## **7. Perspectives 2018-2019**

Voir le point 3.2 de l'ordre du jour.

## **8. Questions diverses**

Le comité a pris note :

- des informations communiquées par le délégué de l'Azerbaïdjan au sujet du 10<sup>e</sup> anniversaire du processus de Bakou sur le dialogue interculturel ;
- des propositions du délégué de la Fédération de Russie : de faire une synthèse de la coopération du CdE avec d'autres organisations internationales dans ses domaines d'action ; et d'ajouter un point d'information aux futurs ordres du jour du CDCPP, afin que les États membres puissent échanger sur leurs derniers développements (changements de politique, défis, priorités et meilleures pratiques) pertinents ;
- des informations communiquées par le délégué de la Lituanie sur une réunion prévue les 12 et 13 octobre à Kaunas à l'occasion de l'Année européenne du patrimoine culturel, et des événements à venir dans le cadre de la célébration du centenaire de la Lituanie ;
- des informations communiquées par la déléguée de la Roumanie sur les activités à venir dans le domaine du patrimoine et de la culture.

## **9. Dates des prochaines réunions**

Le comité est convenu de tenir la prochaine réunion de son Bureau au début du mois de novembre 2018 (les dates précises seront fixées ultérieurement avec les membres) et à reporter la décision concernant la date de la 8<sup>e</sup> session plénière qui aura lieu ultérieurement à Strasbourg.

**10. Adoption du rapport abrégé de la réunion**

Le comité a accepté d'adopter la liste des décisions selon la procédure écrite et a noté que le secrétariat mettrait le projet de liste à disposition en temps utile pendant la semaine 24.

**11. Clôture de la réunion**

Le président a clos la réunion en remerciant l'ensemble des participants, les interprètes et le secrétariat de leurs précieuses contributions. Il a également souhaité tous ses vœux de succès au nouveau président, au vice-président et aux membres du Bureau nouvellement élus.

## ANNEXE I

### LISTE DES PARTICIPANTS

Nombre total de participants : 78

Parité entre hommes / femmes : 45 femmes (= 58%) / 33 hommes (= 42%)

#### Member States

#### Etats Membres

<b>ALBANIA</b>		<b>ALBANIE</b>
<b>Ms Arlinda (Kondi) TOCI</b>	Head of Unit for Policies and Strategies on Culture Ministry of Culture	
<b>ANDORRA</b>		<b>ANDORRE</b>
<b>M. Olivier CODINA</b>	Département du Patrimoine culturel Ministère de la culture, de la jeunesse et du sport	
<b>ARMENIA</b>		<b>ARMENIE</b>
<b>Ms Astghik BALDRYAN</b>	Deputy to the Permanent Representative of Armenia to the Council of Europe	
<b>AUSTRIA</b>		<b>AUTRICHE</b>
Apologised for absence		Excusé
<b>AZERBAIJAN</b>		<b>AZERBAÏDJAN</b>
<b>Mr Ramil ABBAKIROV</b>	Senior Advisor International Cooperation Department Ministry of Culture of the Republic of Azerbaijan	
<b>Mr Orkhan MAMMADOV</b>	Trainee at the Permanent Representation of Azerbaijan to the Council of Europe	
<b>BELARUS</b>		<b>BELARUS</b>
<b>Ms Natalia KHVIR</b>	Head of the Department of Protection of Historical and Cultural Heritage Ministry of Culture of the Republic of Belarus	
<b>Ms Natallia MURYNA</b>	Heritage Expert "Cultural heritage and modernity" Foundation	
<b>BELGIUM</b>		<b>BELGIQUE</b>
<b>Ms Brigitte MYLE</b>	Department of Culture, Youth & Media Government of Flanders	
<b>Mrs Isabelle LEROY</b>	Historien de l'Art - Attachée - Point focal Unesco / Conventions Internationales Direction du Patrimoine Culturel Ministère de la Région de Bruxelles Capitale	
<b>Mme Gislane DEVILLERS</b>	lère Attachée – Agence wallonne du Patrimoine Direction du développement stratégique Service public de Wallonie	
<b>Mme France LEBON</b>	Directrice Générale adjointe Administration générale de la Culture Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles	

<b>BOSNIA AND HERZEGOVINA</b>		<b>BOSNIE-HERZEGOVINE</b>
<b>Mr Edin VELADZIC</b>	Senior Adviser for European Integration and Int. Cultural Cooperation Ministry of Civil Affairs	
<b>BULGARIA</b>		<b>BULGARIE</b>
<b>Mr Peter MILADINOV</b>	State expert, International Activities Unit Ministry of Culture of the Republic of Bulgaria	
<b>CROATIA</b>		<b>CROATIE</b>
<b>Ms Mirna SABLJAK</b>	Head of Sector for the protection of cultural heritage Ministry of Culture	
<b>Ms Doris KURTOV</b>	Head of Department for International Cooperation and Funds International Centre for Underwater Archaeology - UNESCO category II	
<b>CYPRUS</b>		<b>CHYPRE</b>
<b>Mrs Irene HADJISAVVA-ADAM</b>	Planning Officer A Cultural Heritage Conservation Sector Ministry of the Interior, Republic of Cyprus	
<b>CZECH REPUBLIC</b>		<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>
<b>Ms Yvona HAVEL</b>	Ministry of Culture of the Czech Republic EU Affairs Section	
<b>DENMARK</b>		<b>DANEMARK</b>
<b>ESTONIA</b>		<b>ESTONIE</b>
<b>Ms Reet PALIS</b>	Senior specialist, International Relations Department Estonian Ministry of Culture	
<b>FINLAND</b>		<b>FINLANDE</b>
<b>Mr Kimmo AULAKE</b>	Special Government Advisor, Department for Art and Cultural Policy Ministry of Education and Culture	
<b>Ms Tuija MIKKONEN</b>	Senior Specialist - Department of the Built Environment Ministry of the Environment	
<b>Ms Ulla SALMELA</b>	Chief Intendant - National Board of Antiquities Cultural Environment Protection - Policy and Guidance	
<b>FRANCE</b>		<b>FRANCE</b>
<b>Mr Bruno FAVEL</b>	Chef de Département des affaires européennes et internationales Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture	
<b>Mme Orane PROISY</b>	Responsable du pôle réseaux et musées Département des affaires européennes et internationales Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture	
<b>M. François LAURENT</b>	Sous-directeur pour les affaires européennes et internationales Ministère de la Culture	
<b>Mme Aline DENIS</b>	Chargée de mission au Bureau des affaires européennes Ministère de la Culture	
<b>Mr Julien TRANSY</b>	Chargé de mission paysage Ministère de la transition écologique et de la solidarité	

<b>GEORGIA</b>		<b>GEORGIE</b>
<b>Mr Levan KHARATISHVILI</b>	Deputy Minister of Culture and Sport of Georgia	
<b>GERMANY</b>		<b>ALLEMAGNE</b>
<b>Mr Volker ERHARD</b>	Federal Ministry of Foreign Affairs Division 603	
<b>Mr Hannes KREY</b>	Desk officer, Standing Conference of the Ministers of Education and Cultural Affairs of the Länder in the Federal Republic of Germany European and Multilateral Affairs	
<b>GREECE</b>		<b>GRECE</b>
<b>Mr George KALAMANTIS</b>	Head of the Directorate of International Relations and EU of the Hellenic Ministry of Culture and Sports	
<b>Dr Vassiliki DIMITROPOULOU</b>	Archaeologist/Art Historian General Directorate of Antiquities and Cultural Heritage of the Hellenic Ministry of Culture and Sports	
<b>HOLY SEE</b>		<b>SAINT-SIEGE</b>
<b>Père Laurent MAZAS</b>	Conseil Pontifical de la Culture	
<b>HUNGARY</b>		<b>HONGRIE</b>
<b>Ms Viktória PÁLÓCZI-HORVÁTH</b>	Head of Unit - Unit for EU and International Education, Culture and Sport Ministry of Human Capacities	
<b>Ms Anna PUSKÁS</b>	Department of Cultural Heritage, Prime Minister's Office	
<b>Ms Krisztina KINCSES</b>	Department for National Parks and Landscape Protection Ministry of Agriculture	
<b>ICELAND - apologised</b>		<b>ISLANDE</b>
Apologised for absence		Excusé
<b>IRELAND</b>		<b>IRLANDE</b>
<b>Ms Ciara CARBERRY</b>	Assistant Principal Built Heritage and Architectural Policy Department of Arts, Heritage, Regional, Rural and Gaeltacht Affairs	
<b>ITALY</b>		<b>ITALIE</b>
<b>Ms Giuliana De FRANCESCO</b>	Head of Unit European Multilateral Relations, Department for Coordination and UNESCO office Ministry for Cultural Heritage, Cultural Activities and Tourism	
<b>KAZAKHSTAN</b>		<b>KAZAKHSTAN</b>
<b>LATVIA</b>		<b>LETTONIE</b>
<b>Ms Laura TURLAJA</b>	Head of Strategic Planning Division Ministry of Culture of the Republic of Latvia	
<b>LIECHTENSTEIN</b>		<b>LIECHTENSTEIN</b>
Apologised for absence		Excusé
<b>LITHUANIA</b>		<b>LITUANIE</b>
<b>Mr Alfredas JOMANTAS</b>	Department of Cultural Heritage Ministry of Culture	

<b>LUXEMBOURG</b>		<b>LUXEMBOURG</b>
<b>Ms Barbara ZECHES</b>	Ministère de la Culture Affaires européennes et internationales	
<b>MALTA</b>		<b>MALTE</b>
Apologised for absence		Excusé
<b>REPUBLIC OF MOLDOVA</b>		<b>REPUBLIQUE DE MOLDOVA</b>
<b>Mr Andrei CHISTOL</b>	State Secretary Ministry of Culture	
<b>MONACO</b>		<b>MONACO</b>
<b>Ms Leticia de MASSY</b>	Chargée de Mission auprès du Directeur des Affaires Culturelles Direction des Affaires Culturelles	
<b>MONTENEGRO</b>		<b>MONTENEGRO</b>
Apologised for absence		Excusé
<b>NETHERLANDS</b>		<b>PAYS-BAS</b>
<b>Ms Flora VAN REGTEREN ALTENA</b>	Senior Policy Advisor Ministry of Education, Culture and Science Department for Arts and Heritage	
<b>NORWAY</b>		<b>NORVEGE</b>
<b>Ms Liv Kirstine MORTENSEN</b>	Senior Advisor Norwegian Ministry of Local Government and Modernisation Department of Planning	
<b>Mr Terje Birkrem HOVLAND</b>	Senior Advisor Norwegian Ministry of Climate and Environment Department for Cultural Heritage Management	
<b>Mr Haakon O. V. VINJE</b>	Senior Advisor Norwegian Ministry of Culture Department of Cultural Heritage and Religious and Life Stance Affairs	
<b>POLAND</b>		<b>POLOGNE</b>
<b>Ms Hanna JEDRAS</b>	Chief Specialist - Department of International Relations Ministry of Culture and National Heritage	
<b>Ms Iwona MARCZYK-STEPNIEWSKA</b>	Deputy to the Permanent Representative of Poland to the Council of Europe	
<b>PORTUGAL</b>		<b>PORTUGAL</b>
Apologised for absence		Excusé
<b>ROMANIA</b>		<b>ROUMANIE</b>
<b>Ms Carmen CROITORU</b>	Director General National Institute for Cultural Research and Training	
<b>Mrs Irina IAMANDESCU</b>	Deputy Director for Immovable Heritage National Institute of Heritage	
<b>RUSSIAN FEDERATION</b>		<b>FEDERATION DE RUSSIE</b>
<b>Mr Eduard RYZHKIN</b>	Senior Counsellor of the Department of European Cooperation Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation	

<b>SAN MARINO</b>		<b>SAINT MARIN</b>
<b>SERBIA</b>		<b>SERBIE</b>
<b>SLOVAK REPUBLIC</b>		<b>REPUBLIQUE SLOVAQUE</b>
<b>Ms Jana KŇAŽKOVÁ</b>	Director of the European Affairs Department Ministry of Culture	
<b>SLOVENIA</b>		<b>SLOVENIE</b>
<b>Ms Špela SPANŽEL</b>	Senior advisor Cultural Heritage Directorate, Ministry of Culture	
<b>SPAIN</b>		<b>ESPAGNE</b>
<b>Ms Mónica REDONDO ÁLVAREZ</b>	Deputy Directorate General on International Cooperation and Promotion of Culture, Ministry of Education, Culture and Sport	
<b>Mr J-I IQUINO LAFUENTE</b>	Deputy to the Permanent Representative of Spain to the Council of Europe	
<b>SWEDEN</b>		<b>SUEDE</b>
<b>Mrs Anita BERGENSTRAHLE-LIND</b>	Head of EU and International Relations Office of the Director General Swedish National Heritage Board,	
<b>SWITZERLAND</b>		<b>SUISSE</b>
Apologised for absence		Excusé
<b>"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"</b>		<b>"L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"</b>
Apologised for absence		Excusé
<b>TURKEY</b>		<b>TURQUIE</b>
<b>Ms Yasemin ÇELIK</b>	Ministry of Culture and Tourism of Republic of Turkey Directorate of Foreign Relations and EU Coordinations	
<b>UKRAINE</b>		<b>UKRAINE</b>
<b>Ms Svitlana FOMENKO</b>	First Deputy Minister of Culture Ministry of Culture of Ukraine 19	
<b>UNITED KINGDOM</b>		<b>ROYAUME-UNI</b>

**Other Participants****Autres Participants**

<b>Parliamentary Assembly</b>		<b>Assemblée parlementaire</b>
<b>Ms Dana KRANJAC</b>	Culture, Science, Education and Media Committee	
<b>Congress of Local and Regional Authorities of the CoE</b>		<b>Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du CdE</b>
<b>Ms Muriel GRIMMEISSEN</b>	Current Affairs Committee	
<b>Conference of INGOs of the Council of Europe</b>		<b>Conférence des OING du Conseil de l'Europe</b>
<b>Mme Claude VIVIER LE GOT</b>	Présidente de la Commission Education et Culture de la Conférence des OING	
<b>Council of Europe Development Bank (CEB)</b>		<b>Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)</b>
<b>Mr Tim LODDER</b>	Project coordinator Council of Europe Development Bank Secretariat	

<b>OECD</b>	<b>OCDE</b>
Apologised for absence	Excusé

**Canada**

**Ms Nathalie THÉBERGE** Director General, Creative Marketplace and Innovation  
Deputy Director of Investments  
Department of Canadian Heritage, Government of Canada

**Mr Owen RIPLEY** Director General, Broadcasting and Digital Communications  
Department of Canadian Heritage, Government of Canada

**Observers****Observateurs****Civilscape**

**M. Luc-Emile BOUCHE-FLOREN** President

**Ms Inge GOTZMANN** Vice-president

**Mr Gerhardt ERMISCHER** Civilscape

**Culture Action Europe****Culture Action Europe**

**Ms Rosa PÉREZ MONCLÚS** Senior Policy Officer

**ENCATC - European Network on Cultural Policy and Management****ENCATC - Réseau européen des politiques et du management culturels**

Apologised for absence

Excusé

**Europae Archaeologiae Consilium - EAC**

**Mr Leonard DE WIT** President

**European Confederation of Conservator-Restorers' Organisations (ECCO)****Confédération européenne des organisations de conservateurs-restaurateurs (ECCO)**

**Ms Susan CORR** President

**Mr Sebastian DOBRUSSKIN** Vice-President

**European Council of Town Planners ECTP****Conseil Européen des Urbanistes**

**M. Luc-Emile BOUCHE-FLOREN**

**Europa Nostra****Europa Nostra**

**Mr Piet JASPAERT** Vice-President

**FEMP – European Federation for Architectural Heritage Skills****FEMP – Fédération européenne pour les Métiers du Patrimoine bâti**

Apologised for absence

Excusé

**IFLA - International Federation of Landscape Architects (Europe)****IFLA - Fédération internationale des Architectes Paysagistes (Europe)**

**Mr Michael OLDHAM** IFLA Europe

**EXPERTS**

<b>Mr Gerfried Stocker</b>	Artistic Director Ars Electronica Linz GmbH & Co KG
<b>Mr Leonard DE WIT</b>	President - Head of Strategy and International Affairs Cultural Heritage Agency of the Netherlands
<b>Dr John Bold</b>	Reader in Architecture University of Westminster London, United Kingdom
<b>Dr Robert Pickard</b>	Emeritus Professor Built Environment and Heritage Conservation Northumbria University, United Kingdom

**COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT****SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE****DGII – Directorate General of Democracy****DGII - Direction générale de la démocratie**

**Ms Snežana SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ** Director General / Directrice générale

**Directorate of Democratic Citizenship and Participation****Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation**

**Ms Sandrine MAROLLEAU** Information manager

**Culture, Nature and Heritage Department / Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine**

**Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO** Head of Department / Chef du Service

**Culture and Cultural Heritage Division / Division de la Culture et du Patrimoine culturel**

<b>Ms Kathrin MERKLE</b>	Head of Division / Chef de la Division
<b>Mr Francisc PLA</b>	Programme Manager / Chef de programme
<b>Mr Hakan DEMIR</b>	Programme Manager / Chef de programme
<b>Ms Ana SCHOBEL</b>	Programme Manager / Chef de programme
<b>Ms Alison HELM</b>	Programme Coordinator / Coordinatrice de Programme
<b>Ms Siobhan MONTGOMERY</b>	Project Officer / Chargée de projet
<b>Ms Ivana HRDAS PAPADOPOULOS</b>	Assistant / Assistante
<b>Ms Sophie DOWDEN</b>	Trainee/Stagiaire

**Landscape Division and European Heritage Days / Division du Paysage et les Journées européennes du patrimoine**

<b>Ms Maguelonne DEJEANT-PONS</b>	Head of Division / Chef de Division
<b>Ms Jelena MOCEVIC</b>	Project Manager / Chef de projet
<b>Mr Cyrille GRIENEISEN</b>	Trainee / Stagiaire

**European and Mediterranean Major Hazards Agreement (EUR-OPA) / Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)**

**Mr Gianluca SILVESTRINI** Head of the Major Hazards and Environment Division

**Directorate of Legal Advice and Public International Law****Direction du conseil juridique et du droit international public****Mr Jorg NOBBE**

Legal Advisor

Legal Advice and Litigation Department

**DGI - Human Rights and Rule of Law****DGI – Droits de l’Homme et l’Etat de droit****Mr Lee HIBBARD**

Bioethics Department

**Other Participants****Autres participants****Ms Valentina SPINEDI**

Trainee / Stagiaire

**Interpreters****Interprètes****Ms Lucie DE BURLET****Ms Chloé CHENETIER****Ms Katia DI STEFANO****Mr Nicolas GUITTONNEAU****Mr Luke TILDEN**

## A N N E X E II

### ORDRE DU JOUR

<b>1. Ouverture de la réunion par le Président</b>		
<b>2. Adoption de l'ordre du jour</b>	[CDCPP(2018)OJ1]	Pour adoption
<b>3. Questions générales</b>		
3.1 <i>Points marquants des activités en 2017</i>	[CDCPP(2018)1]	Pour information
3.2 <i>Décisions du Comité des Ministres concernant le Programme et Budget 2018-19 et les activités du CDCPP</i>	[CDCPP(2018)2]	Pour information
3.3 <i>Etat de mise en œuvre du programme d'activités 2018-19 et calendrier des réunions en 2018</i>	[CDCPP(2018)3]	Pour information
3.4 Rapports des réunions du Bureau	[CDCPP-Bu(2017)16 rev] [CDCPP-Bu(2018)7]	Pour information
<b>4. Elections</b>	[CDCPP(2018)4]	Pour action
<b>5. Domaines d'activités du Comité</b>		
5.1 <b>Paysage</b>		
Politiques nationales et coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage - Rapport d'activités mai 2017- juin 2018 et Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019	[CDCPP(2018)5]	For information and action
Projet de Recommandation contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : création de fonds publics pour le paysage, et Rapport exploratoire sur des expériences de fonds publics pour le paysage	[CDCPP(2018)6]	For information and action
5.2 <b>Culture</b>		
Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie ; 5 <sup>e</sup> Plate-forme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture ; Association du Compendium des politiques et tendances culturelles ; Examens des politiques culturelles	[CDCPP(2018)7]	For information and action
Projet de recommandation : la contribution de la culture au renforcement de l'Internet comme outil d'émancipation (traduction provisoire du titre anglais)	[CDCPP(2018)8]	
2 <sup>e</sup> Rapport thématique sur la culture et la démocratie		

### 5.3 **Patrimoine**

Stratégie 21 ; Plan d'action de la Convention de Faro ; HEREIN ; Convention du CdE sur les infractions visant des biens culturels ; Journées européennes du patrimoine ; Année européenne du patrimoine culturel 2018

[CDCPP(2018)9]

For information  
and action

## 6. **Informations concernant d'autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine culturel et du paysage**

- Accord Partiel élargi sur les Itinéraires culturels
- Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

EPA(2018)PV02

For information

Patrimoine culturel  
face au changement  
climatique :  
expériences et  
propositions pour  
renforcer la résilience  
et l'adaptation

For information

## 7. **Perspectives 2018-19**

## 8. **Divers**

## 9. **Dates des prochaines réunions**

## 10. **Adoption de la liste des décisions**

## 11. **Clôture de la réunion**

## A D D E N D U M I

**Projet de Recommandation  
contribuant à la mise en œuvre de  
la Convention européenne du paysage :  
création de fonds publics pour le paysage**

*(adoptée par le Comité des Ministres le .. ... 2018,  
lors de la ...e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun;

Eu égard à la Convention européenne du paysage (STE n° 176), selon laquelle « le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations locales : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien »;

Rappelant les dispositions de son préambule, selon lesquelles « le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois »;

Considérant que l'article 6 E. de la Convention, relatif aux mesures particulières pour la mise en œuvre de politiques du paysage, prévoit que « chaque Partie s'engage à mettre en place des moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages »;

Se référant aux dispositions de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage concernant les moyens d'intervention et instruments utilisés (ressources et financements) pour la mise en œuvre de la Convention;

Constatant l'importance que présente la mise en place de moyens d'intervention susceptibles de contribuer à la protection, à la gestion ou à l'aménagement des paysages;

Notant que les fonds publics nationaux et/ou régionaux en faveur du paysage (ci-après « les fonds ») représentent des moyens d'intervention pouvant permettre d'apporter des conseils, une assistance technique et des financements à des projets destinés à améliorer la qualité du paysage;

Souhaitant encourager la mise en place de tels fonds, conformément aux expériences présentées dans le Rapport exploratoire sur des expériences de fonds publics pour le paysage<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Document du Conseil de l'Europe, Convention européenne du paysage, CDCPP(2018)6F, Annexe.

Recommande aux Etats Parties à la Convention européenne du paysage:

- a. d'envisager la constitution ou le renforcement, le cas échéant, de fonds – nationaux ou régionaux –, sur la base d'un règlement juridique, en leur attribuant un statut de droit public;
- b. d'encourager le soutien, et la participation de, différents ministères ou départements à la création et au suivi de ces fonds;
- c. d'alimenter ces fonds au moyen de financements publics ou privés ou de toute autre source (taxes sur le tourisme ou autres activités; prélèvements liés à la réalisation de travaux publics...);
- d. d'apporter, par ces fonds, des incitations directes (apport de financement en totalité ou en complément d'autres financements) ou incitations indirectes (conseils et assistance technique) à la réalisation et au suivi de projets permettant de protéger, gérer ou aménager le paysage, destinés à améliorer la qualité de la vie;
- e. d'encourager la formation de partenariats pour la mise en œuvre des projets favorisant des paysages de qualité;
- f. de sensibiliser le public, les autorités locales et régionales ainsi que d'autres acteurs, via les médias, aux enjeux des projets soutenus par ces fonds ;
- g. demande aux Parties à la Convention concernées d'informer les autres Parties, dans le cadre du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, des expériences réalisées en ce domaine.

## A D D E N D U M II<sup>3</sup>

### Recommandation CM/Rec (2018) .... sur

#### « La contribution de la culture au renforcement d'internet comme outil d'émancipation »

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun ;

Reconnaissant le potentiel de l'Internet et des médias numériques pour contribuer à la réalisation de ces idéaux;

Conscient, **cependant**, que certains des développements les plus récents d'internet et des médias numériques compromettent actuellement ces idéaux et ces principes qui sont leur patrimoine commun, en particulier le profilage souvent dissimulé de citoyens par des plateformes internet et le chaos informationnel, qui englobe la désinformation, la mésinformation et les informations malveillantes diffusées de manière organisée ou non et qui jouent sur l'aspect émotionnel, visuel et répétitif de l'information ;

Conscient que de tels développements sur internet et dans les médias numériques sont largement perçus comme ayant une influence entre autres, sur l'opinion politique, les résultats électoraux et le comportement des prosommateurs et qu'ils menacent le respect de la diversité et à la tolérance, principes caractérisant les sociétés démocratiques et pacifiques ;

Rappelant le Cadre d'indicateurs du Conseil de l'Europe sur la culture et la démocratie, qui montre le rôle essentiel de la culture pour développer les compétences et les capacités démocratiques de citoyens à la fois équilibrés et tolérants, en les exposant à des connaissances diversifiées et à une variété d'influences et d'expériences ;

Reconnaissant que cette exposition permet aux citoyens d'établir des liens cognitifs, d'acquérir des connaissances et d'innover de manières qui profitent aux démocraties et qui, sans cet apport de l'art, de la culture et de la créativité, resteraient hors du champ visuel et de l'entendement des citoyens ;

Conscient que la culture peut remplir ce rôle essentiel uniquement si tous les citoyens ont un véritable accès libre et démocratique à la culture qui encourage leur participation active, et qu'internet et d'autres outils numériques facilitent ce type d'accès libre et démocratique à la culture ;

Reconnaissant qu'internet et les médias numériques font désormais partie de l'espace public partagé de la culture, qui devrait être soutenu par de solides objectifs de politiques culturelles ;

Rappelant également la Déclaration finale de la 10<sup>e</sup> Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe (Moscou, 15-16 avril 2013) qui a souligné que la révolution numérique était « indispensable à la viabilité de la création et à la diversité culturelle » ;

---

<sup>3</sup> Texte tel que convenu par le CDCPP lors de sa session des 6-8 juin 2018. Les modifications apportées *lors des débats* sont surlignées en vert.

Soulignant qu'une approche en termes de droits de l'homme est nécessaire pour toutes les politiques concernant la culture, y compris celles relatives au passage au numérique, afin de donner plein effet à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (STE n° 5), telle qu'interprétée par la Cour européenne des droits de l'homme et développée par le Comité des Ministres dans sa Recommandation CM/Rec(2016)2 sur l'internet des citoyens et sa Recommandation CM/Rec(2017)8 sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie en vue du suivi ultérieur par les Etats membres ;

Rappelant le 4<sup>e</sup> Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture tenue à Karlsruhe les 19 et 20 octobre 2017 qui a mis en évidence le rôle d'internet et des outils numériques comme espaces créatifs librement accessibles et offrant des conditions favorables pour des citoyens compétents d'un point de vue culturel et démocratique, ayant une bonne maîtrise des technologies, faisant preuve d'esprit critique et capables de résister aux menaces de la propagande populiste, le chaos informationnel et le discours de haine; et qui a aussi reconnu qu'un changement de paradigme en faveur d'un développement de la culture numérique davantage guidé par le secteur public faciliterait la réalisation de cet objectif ;

Recommande aux gouvernements des États membres :

- de s'appuyer sur la culture et les acteurs culturels comme éléments vitaux pour renforcer les capacités d'internet et des médias numériques en tant qu'outils démocratiques et d'émancipation, en se fondant sur le respect des droits de l'homme, la diversité, le pluralisme, la transparence, la fiabilité, l'indépendance, la tolérance, l'inclusion et la solidarité ;
- d'élargir la portée des programmes d'éducation essentielle à l'information et aux médias numériques dans l'enseignement et l'apprentissage continu des enfants, des jeunes et des adultes afin de stimuler leur talent créatif et leur capacité à les utiliser pour faire face aux défis qui se posent pour la démocratie à l'ère du numérique ;
- Profiter du savoir-faire des plateformes du Conseil de l'Europe et d'autres institutions connexes afin de tirer bénéfice de la diversité culturelle et linguistique de l'Europe en promouvant le dialogue interculturel et en échangeant les meilleures pratiques sur l'utilisation, la réutilisation, la création innovante et la diffusion de contenus culturels, tant en ligne que hors ligne;
- Lors de l'élaboration de lignes directrices ou de mesures visant à contrer le chaos informationnel et le discours de haine, tenir compte de la capacité de la culture à agir en tant que catalyseur pour façonner et promouvoir la citoyenneté informée en ligne et, à cet égard, appliquer les normes et stratégies européennes et internationales pertinentes;
- de porter la présente recommandation et les directives qui y sont annexées à l'attention de toutes les parties prenantes pour leur permettre de prendre les mesures nécessaires pour contribuer à sa mise en œuvre.

## Annexe I à la Recommandation CM/Rec (2018)..

### Lignes directrices sur la contribution de la culture au renforcement d'internet comme outil d'émancipation

S'appuyer sur la culture, les acteurs culturels et les programmes culturels du secteur public pour renforcer les capacités d'internet et des médias numériques comme outils démocratiques et d'émancipation

Les États membres sont encouragés à reconnaître qu'internet et les médias numériques font désormais partie d'un espace public partagé intégrant de nouvelles formes de culture et rendant l'offre **et l'échange d'**activités culturelles plus accessibles, y compris celles que proposent les institutions et les acteurs culturels du service public, et plus faciles à utiliser pour les citoyens. Les États membres devraient en particulier :

- a. souligner l'importance et l'intérêt et le bénéfice public d'internet lors de l'élaboration des politiques culturelles ;
- b. renforcer la présence de créateurs et de fournisseurs de contenu culturel sur internet pour les aider à interagir avec les citoyens et faciliter l'accès au contenu culturel ;
- c. soutenir les fournisseurs d'infrastructures culturelles dans leurs efforts de promotion de la cocréation et de la coproduction numériques, conscients de la nécessité de protéger la propriété intellectuelle ;
- d. développer l'offre sur internet de documents provenant des bibliothèques et d'archives, en particulier pour promouvoir et faciliter la recherche d'informations et de connaissances diversifiées et pluralistes **en fonction des législations en vigueur dans les différents pays** ;
- e. promouvoir et faciliter l'utilisation d'outils à code source ouverts, et de méthodologies de travail ouvertes associées pour les activités culturelles et de recherche par les citoyens et par les acteurs et les institutions du secteur public et de la fonction publique ;
- f. mettre en avant le rôle crucial de la culture et de l'éducation dans les débats sur la réglementation des plateformes numériques privées ;
- g. encourager les acteurs indépendants à mettre à disposition des citoyens des plateformes fiables qui leur permettent de vérifier la source, la validité et l'identité des auteurs de contenu dont l'origine est incertain;

#### Susciter des citoyens culturellement et démocratiquement avisés et créatifs

Les États membres devraient utiliser l'art et la culture numériques comme moyens de développer les compétences numériques et démocratiques et l'esprit créatif des citoyens. Les États membres devraient en particulier :

- a. dans les documents de politique et les plans d'action stratégiques s'y rapportant, souligner l'importance de stimuler la créativité et les compétences connexes des citoyens en matière d'entrepreneuriat, de pensée créative et de résolution de problèmes, en insistant sur leur rôle pour l'épanouissement, le développement intellectuel et social et la prospérité économique ;

- b. intégrer l'éducation essentielle à l'information et aux médias numériques et les méthodes de design thinking en tant que matières de base dans l'enseignement formel et informel, et en assurer un financement adéquat ainsi que la formation d'éducateurs capables d'enseigner ces nouvelles compétences en tenant compte des évolutions technologiques ;
- c. encourager les institutions culturelles à coopérer et à établir des synergies avec les établissements d'enseignement afin de créer des opportunités d'apprentissage numérique pour les citoyens en mettant en place des mesures d'incitation qui reconnaissent les efforts de coopération des institutions ;
- d. encourager les institutions culturelles et éducatives à intégrer pleinement internet et les outils numériques dans leurs programmes artistiques et culturels pour favoriser la réflexion critique des citoyens et les rendre plus tolérants à l'égard des différents points de vue ;
- e. encourager les institutions culturelles à être des espaces « sans pression » pour l'apprentissage créatif, en particulier pour faciliter l'utilisation expérimentale de la technologie et pour soutenir la culture électronique et les arts des nouveaux médias ;
- f. soutenir et promouvoir de nouvelles formes de culture et de patrimoine numériques dans les programmes culturels publics.

## **Annexe II à la Recommandation CM/Rec (2018)..**

**Glossaires** (termes ayant des connotations particulières aux fins de la présente recommandation)

### **Co-création**

Utilisation de l'imagination, de l'esprit d'invention et d'innovation par les consommateurs d'art et de culture pour valoriser les travaux d'autres créateurs de culture ou pour collaborer, grâce à ces compétences, avec d'autres citoyens à la création d'œuvres artistiques et culturelles.

### **Biens communs**

Dans un contexte culturel, les biens communs désignent les ressources culturelles qui relèvent du domaine public et sont libres de restrictions de droits d'auteur et accessibles à tous dans une perspective de création et de partage. Ils se distinguent des produits culturels qui, eux, revêtent un caractère privé, sont soumis aux droits d'auteur et nécessitent une permission expresse pour pouvoir être utilisés (bien souvent contre rémunération). Un exemple serait les travaux publiés sous la licence CC0 "sans droits réservés" qui permet aux concédants de renoncer à tous les droits et de mettre un travail dans le domaine public

### **Co-production**

La co-production est le processus par lequel plus d'une personne assemble les matières premières nécessaires pour produire quelque chose de nouveau. C'est l'étape qui suit la création et la conception.

### **Éducation essentielle à l'information et aux médias numériques**

Il s'agit des nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage qui consolident et améliorent les compétences informatiques techniques et digitales en combinaison avec la recherche, le traitement et l'analyse critique d'informations et avec le développement personnel créatif.

### **Design thinking**

L'utilisation de stratégies et de plans d'action créatifs lors du processus de conception.

### **Désinformation**

Le partage d'une information que l'on sait est erronée dans l'intention de nuire.

### **Culture électronique**

La culture électronique désigne la production et la consommation d'art et de culture au moyen des technologies des médias numériques.

### **Chaos informationnel**

Le chaos informationnel se réfère à la mésinformation, la désinformation et la diffusion d'informations malveillantes. Le chaos informationnel peut être organisé ou non et joue sur l'aspect émotionnel, visuel et répétitif.

### **Internet des citoyens**

L'internet des citoyens promeut la dimension humaine et culturelle d'internet et est complémentaire de l'internet des objets. Cette notion nouvelle appelle une approche d'internet axée sur les personnes, en particulier pour responsabiliser tous ceux qui utilisent internet et s'en remettent à cet outil dans leurs activités quotidiennes. Le terme « citoyen » s'entend ici non pas au sens juridique mais au sens général, c'est-à-dire simplement de « personne ».

**Information malveillante**

Le partage d'une information vraie dans l'intention de nuire, souvent en rendant publics des éléments censés rester confidentiels.

**Mésinformation**

La transmission d'une information erronée sans intention de nuire.

**Arts des nouveaux médias**

Œuvres d'art créées au moyen des technologies des nouveaux médias tels que l'art numérique, l'infographie, l'animation par ordinateur, l'art virtuel, l'impression 3D et l'art cybernétique.

**Outils à code source ouvert**

Outils numériques écrits en code source ouvert mis à la disposition de quiconque souhaite l'utiliser et le modifier.

**Sans pression**

Sans obligations ni restrictions ou conditions stressantes.

**Prosommateur**

Ce mot-valise formé par les mots « producteur » et « consommateur » fait référence au caractère flou et fusionnel de ces deux rôles dans le monde numérique. Les processus tels que la production et le financement participatifs aident à créer des biens où le consommateur est impliqué dans la conception ou bénéficiant des spécificités de la création, le consommateur jouant alors un rôle moins passif et plus créatif.